

Un service d'autorité coresponsable



La coresponsabilité – La subsidiarité



Congrégation des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie

profondément ses frères/sœurs, sait leur exprimer l'amour de Dieu d'une manière intelligible et est identifié avec le cœur du charisme-mission de l'Institut. Parce que, en tout le reste, si cette personne se laisse aider et sait susciter la collaboration, la coresponsabilité et le travail en équipe, on l'aidera vraiment. » (*Severino Maria Alonso, Revue Testimonio n°116*).

B. Réflexion personnelle

- a. Que me disent ces textes ?
- b. Comment se vit au niveau personnel et communautaire les principes de coresponsabilité et subsidiarité ?
- c. Quelles expériences positives et négatives puis-je partager ?
- d. Quels seraient, à ton avis, les risques les plus graves encourus si ces principes ne sont pas appliqués ?

IV. CHEMIN DE CONVERSION

- a. Durant le travail personnel et communautaire sur ce thème quels sont les appels perçus personnellement et communautairement ?
- b. Quelles réponses concrètes et possible nous sentons-nous poussées à donner ?

LA CORESPONSABILITE – LA SUBSIDIARITE

I. INTRODUCTION

Depuis quelques années la Congrégation fait un important chemin de rénovation dans le domaine de la coresponsabilité et de la subsidiarité. Quelques-uns des principaux signes de ce changement sont la pratique, désormais généralisée, de l'élaboration des projets communautaires et l'existence de commissions qui collaborent avec les gouvernements provinciaux à l'animation des Provinces.

Malgré le chemin parcouru, nous avons besoin de continuer à chercher comment mieux vivre jour après jour la coresponsabilité et la subsidiarité dans le service d'autorité coresponsable.

Le dernier Chapitre général nous a appelées à participer plus directement aux prises de décisions pour ce qui est de la vie et de la Mission de la Congrégation (*cf. Décisions capitulaires 2000, page 11*). Ceci nous demande de poser un regard nouveau sur chaque sœur pour découvrir et accueillir ses dons, mettre en valeur ses capacités et assurer sa participation soit par la réflexion, le conseil, l'action ou simplement la présence et l'intérêt.

Le présent livret est une invitation à réfléchir sur notre manière d'exercer aujourd'hui la coresponsabilité et la subsidiarité dans la vie et la mission. Le logo qui accompagne l'ensemble du processus nous rappelle que si Jésus avait pu, à lui tout seul, donner à manger à la foule, il choisit pourtant d'y impliquer les apôtres. De même, il voulut compter avec les cinq pains et deux poissons du garçonnet (*Luc 9, 10-17*).

II. CONTEMPLER LE VECU

A. Décrire l'expérience vécue

1. Réflexion personnelle

Quelles expressions significatives (positives et négatives) ai-je en relation à l'exercice de la coresponsabilité et la subsidiarité ?

2. En communauté

Comment comprenons-nous la coresponsabilité et la subsidiarité et comment la vivons-nous ?

B. Analyser l'expérience vécue

1. Réflexion personnelle

- a. Comment suis-je affectée dans mon aujourd'hui par les expériences mentionnées ci-dessus ?
- b. Quels changements se sont produits en moi à partir de ces expériences ?
- c. Quelles difficultés ai-je rencontrées ?

2. En communauté

- a. Partager la réflexion personnelle faite par chacune.
- b. Quels défis pour la communauté ?

III. ILLUMINATION

A. Référence

1. Parole de Dieu

Ex 18, 13-26 :

« Le lendemain, Moïse s'assit pour rendre la justice au peuple, tandis que le peuple demeurait debout auprès de lui du matin au soir. Le beau-père de Moïse, voyant tout ce qu'il faisait pour le peuple, lui dit : 'Comment t'y prends-tu pour traiter seul les affaires du peuple ? Pourquoi sièges-tu seul, alors que tout le peuple se tient auprès de toi du matin au soir ?' Moïse dit à son beau-père : 'C'est que le peuple vient à moi pour consulter Dieu. Lorsqu'ils ont une affaire, ils viennent à moi. Je juge entre l'un et l'autre et je leur fait connaître les décrets de Dieu et ses lois.' Le beau-père de Moïse lui dit : 'Tu t'y prend mal ! A coup sûr tu t'épuiseras, toi et le peuple qui est avec toi, car la tâche est trop lourde pour toi ; tu ne pourras pas l'accomplir seul. Maintenant écoute le conseil que je vais te donner pour que Dieu soit avec toi. Tiens-toi à la place du peuple devant Dieu, et introduis toi-même leurs causes auprès de Dieu. Instruis-les des décrets et des lois, fais-leur connaître la voie à suivre et la conduite à tenir. Mais choisis-toi parmi tout le peuple des hommes capables, craignant Dieu,

▪ La subsidiarité et coresponsabilité dans un gouvernement religieux

« ... *La subsidiarité* implique, suppose et est une 'hiérarchisation de facultés' et de compétences, une vraie décentralisation et la reconnaissance théorique et pratique de la relative autonomie qu'a chaque personne dans l'exercice de sa charge et chaque communauté dans le domaine de sa vie et mission.

... Dans un gouvernement de subsidiarité et de coresponsabilité, personne n'abdique sa propre responsabilité, mais chacun assume les tâches qui lui correspondent sans les remettre au niveau supérieur de l'autorité. Personne non plus n'envahit des champs étrangers, interférant dans le gouvernement de niveau inférieur, pas plus qu'il ne permet des interventions et interférences dans le domaine qui est de sa compétence, pendant qu'il assume la charge qui lui a été confiée. Jamais il ne se montre excessivement jaloux de son autonomie mais la défend au nom de sa vraie responsabilité.

... Dans un gouvernement de subsidiarité et de coresponsabilité l'autorité est mémoire active qui rappelle à tous ce que librement ils ont décidé d'être en fidélité à un charisme et une mission. Elle pousse et anime pour que tous puissent vivre ce charisme et cette mission.

... Le secret d'un Supérieur est de réussir la coresponsabilité et la participation maximales de ses collaborateurs immédiats. Et le secret de tout un gouvernement est d'arriver à la coopération et la coresponsabilité maximales de tous les autres membres de la communauté. C'est là, d'autre part, la meilleure manière de faire en sorte que toutes les énergies – qualités, dons naturels et grâces – soient mises au service du Royaume, à travers une collaboration active et responsable de tous et de chacun.

De cette façon, on parvient à une vraie complémentarité dans l'exercice de l'autorité et dans toute la vie et mission de l'Institut, dans ces différentes instances. De cette même manière, on évite le danger d'avoir à penser à un homme ou une femme 'impossible' – synthèse miraculeuse de toutes les qualités et vertus, comme cela semble être le cas dans certaines constitutions. Il suffit de trouver une personne intelligente qui aime

▪ **Pat Bradley, ss.cc. « Notre Vocation et Mission »**

« Dans tous les cas, les Supérieurs doivent encourager la coresponsabilité en tout temps. Ils doivent eux-mêmes former une équipe créant avec leur Conseil une vraie communion d'esprit, consultant les frères/sœurs chaque fois que c'est possible, avant de prendre des décisions qui les concernent. Ils doivent respecter le principe de subsidiarité et la liberté de tous, laissant un large champ à l'initiative responsable. »

4. **Auteurs contemporains**

▪ **La coresponsabilité**

La coresponsabilité comprend trois éléments essentiels:

Le fait d'être responsable avec une ou plusieurs personnes;

L'aptitude à exercer cette responsabilité en communion avec elle(s);

La capacité de répondre solidairement des actes posés.

... Il y a deux types de coresponsabilité : la coresponsabilité égalitaire et la coresponsabilité différenciée.

... La coresponsabilité égalitaire existe lorsque les personnes communient, au même titre, à une responsabilité commune. Il en est ainsi, dans les chapitres généraux, provinciaux, quand les membres prennent une décision collégiale ; tous les votes ont un poids décisionnel identique.

... La coresponsabilité différenciée est d'un usage plus fréquent. Elle existe lorsque des personnes communient à une même responsabilité, mais à des titres divers. Ainsi les supérieurs et leurs conseils... Mais, alors que les supérieurs ont le pouvoir de décision, les membres de leurs conseils donnent leur avis ou leur consentement. Ce faisant, ils sont associés à la décision de l'autorité mais, au sens strict, ils ne décident pas.

... La coresponsabilité ne peut s'exercer valablement qu'à certaines conditions, dont la première est l'identification des compétences respectives.

... L'exercice de la coresponsabilité suppose, en second lieu, que chaque personne impliquée soit elle-même suffisamment responsable. (*Laurent Boisvert. Thèmes de vie consacrée, Paris 1998, p. 85*).

sûrs, incorruptibles et établis-les sur eux comme chefs de milliers, chefs de centaines, chefs de cinquantaines et chefs de dizaines. Ils jugeront le peuple en tout temps. Toute affaire importante, ils te la déféreront et toute affaire mineure, ils la jugeront eux-mêmes. Allège ainsi ta charge et qu'ils la portent avec toi. Si tu fais cela et que Dieu te l'ordonne, tu pourras tenir et tout ce peuple, de son côté, pourra rentrer en paix chez lui.' Moïse suivit le conseil de son beau-père et fit tout ce qu'il lui avait dit. Moïse choisit dans tout Israël des hommes capables, et il les mit chefs du peuple : chefs de milliers, chefs de centaines, chefs de cinquantaines et chefs de dizaines. Et ils jugeaient le peuple en tout temps. Toute affaire importante, ils la déféraient à Moïse, et toute affaire mineure ils la jugeaient eux-mêmes. »

Lc 9, 1-6. 10 :

« Ayant convoqué les Douze, il leur donna puissance et pouvoir sur tous les démons, et sur les maladies pour les guérir. Et il les envoya proclamer le Royaume de Dieu et faire des guérisons. Il leur dit : 'Ne prenez rien pour la route, ni bâton, ni besace, ni pain, ni argent, n'ayez pas non plus chacun deux tuniques. En quelque maison que vous entriez, demeurez-y, et partez de là. Quant à ceux qui ne vous accueilleront pas, sortez de cette ville et secouez la poussière de vos pieds, en témoignage contre eux.' Etant partis, ils passaient de village en village, annonçant la Bonne Nouvelle et faisant partout des guérisons... A leur retour, les apôtres lui racontèrent tout ce qu'ils avaient fait. Les prenant alors avec lui, il se retira à l'écart, vers une ville appelée Bethsaïde. »

Actes 6, 1-6 :

« En ces jours-là, comme le nombre des disciples augmentait, il y eut des murmures chez les Hellénistes contre les Hébreux. Dans le service quotidien, disaient-ils, on négligeait leurs veuves. Les Douzes convoquèrent alors l'assemblée des disciples et leur dirent : 'Il ne sied pas que nous délaissions la parole de Dieu pour servir aux tables. Cherchez plutôt parmi vous, frères, sept hommes de bonne réputation, remplis de l'Esprit et de sagesse, et nous les préposerons à cet office ; quant à nous, nous resterons assidus à la prière et au service de la parole.' La proposition fut mise à toute l'assemblée, et l'on choisit Etienne, homme rempli de foi et de l'Esprit Saint, Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parménas et Nicolas, prosélyte d'Antioche. On les présenta aux apôtres et, après avoir prié, ils leur imposèrent les mains. »

Rm 12, 4-5 :

« De même que notre corps en son unité possède plus d'un membre et que ces membres n'ont pas tous la même fonction, ainsi nous, à plusieurs, nous ne formons qu'un seul corps dans le Christ, étant, chacun pour sa part, membres les uns des autres. »

2. Documents d'Eglise

▪ La Vie Fraternelle en Communauté

5. e) *Les nouvelles structures de gouvernement* résultant des constitutions renouvelées requièrent une beaucoup plus grande participation de la part des religieux et religieuses. D'où l'apparition d'une manière différente d'affronter les problèmes en faisant appel au dialogue communautaire, à la coresponsabilité et à la subsidiarité. Tous les membres sont amenés à s'intéresser aux problèmes de la communauté. Cela modifie considérablement les rapports interpersonnels, et par suite la façon de considérer l'autorité. Celle-ci, en bien des cas, a du mal à retrouver pratiquement une place précise dans le nouveau contexte.

50. b) Pour réaliser l'unité, l'autorité se soucie de créer le climat favorable au partage et à la coresponsabilité, suscite le concours de tous aux intérêts de tous, elle encourage les frères et sœurs à prendre leurs responsabilités et sait respecter celles-ci. « Pour promouvoir leur obéissance volontaire dans le respect de la personne humaine », elle les écoute volontiers et favorise ainsi leur coopération au bien de l'institut et de l'Eglise, elle pratique le dialogue et propose des moments opportuns de rencontre. Elle sait inspirer courage et espérance dans les moments difficiles, et regarder au loin pour indiquer de nouveaux horizons à la mission.

51. Il est en outre nécessaire que le droit propre soit le plus précis possible quand il détermine les compétences respectives de la communauté, des différents conseils, des responsables des divers secteurs, et du supérieur. Le manque de clarté en ce domaine est source de confusion et occasion de conflits.

De même, les « projets communautaires » qui favorisent la participation à la vie communautaire et à la mission dans les différents contextes, devraient avoir soin de bien définir le rôle et la compétence de l'autorité, dans le respect des constitutions.

3. Documents congréganistes

▪ Bon Père

« ... Vous êtes sur les lieux, jugez la chose. Vous ferez comme vous l'entendrez... » (*au Père Hippolyte Launay ss.cc., 25/01/1812*).

▪ Constitutions

Art. 50. « Les liens qui nous unissent au-delà de nos différences d'origines, d'âges, de caractères et de mentalités, révèlent la présence parmi nous de l'Amour Sauveur de Dieu.

Par son rôle d'animatrice, la Supérieure locale est au service de la communion à travers la vie et la mission de la communauté.

L'estime mutuelle dans le respect de la diversité des personnes et des dons, renforce notre unité et nous ouvre à la joie et à l'espérance. »

Art. 53. « En vue du bien commun et compte tenu de la réalité, des options et de la mission de leur communauté, les sœurs élaborent ensemble un projet communautaire soumis à l'approbation de la Supérieure provinciale et de son conseil. Chacune le fait sien et prend activement sa part de responsabilité pour construire la communauté apostolique jour après jour. »

Art. 108. « Le ministère d'autorité à tous les niveaux fait appel à la participation de toutes, à la subsidiarité, à la pratique du discernement, et implique que chacune rend compte de ce dont elle est responsable. »

▪ Règle de vie

38. « Le respect des charismes est une norme pour tous, dans la vie de tous les jours. Chacun doit pouvoir occuper sa juste place dans la communauté, afin de lui offrir son apport original. La diversité des charismes n'empêche pas l'unité de la communauté et son action : au contraire, elle la construit. En effet, c'est la complémentarité des charismes divers et des personnes différentes qui fait l'unité organique de toute communauté ecclésiale, unité d'un corps. »

88. « ... Tous participeront activement et avec un sentiment de coresponsabilité à l'organisation concrète de la vie commune, à l'administration financière, à l'orientation apostolique. »